

Réponses du collectif citoyen de la liste #PourDreuxEnCommun soutenu par la France insoumise aux propositions 32 mesures concrètes du Pacte de transition

[#01. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables \(incluant des dispositions sociales, environnementales et locales\).](#)

La démarche qui consiste à axer davantage la politique d'achats publics sur des objectifs sociaux, environnementaux et locaux est une nécessité. Non seulement cela implique de pouvoir mener effectivement une démarche d'information en direction des entreprises qui sont susceptibles de répondre aux appels d'offres mais il est important également d'informer les citoyens sur les critères de choix de la commune.

Il y a plusieurs aspects à soulever dans la mise en place d'une telle démarche.

La première concerne les recommandations que la Cour des Comptes Chambres Régionales et Territoriales des Comptes rend régulièrement et qui incite les communes à constituer des groupements d'achats dans le but de réduire la dépense publique. Or cette exigence pourrait constituer un frein au choix d'une politique d'achats plus axée sur les exigences environnementales en mettant en avant le coût avant les critères environnementaux et locaux. Favoriser les critères sociaux, environnementaux et locaux pourrait venir en contradiction avec une politique visant à favoriser les bas coûts et donc les grandes entreprises qui visent la recherche de la plus grande compétitivité et l'internationalisation. C'est une « bataille » à mener pour faire reconnaître comme fondés de droit les critères sociaux, environnementaux et locaux passant au premier plan par rapport à ceux des coûts.

Par ailleurs, une politique de l'insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi est déjà à l'œuvre dans les politiques publiques. Ces mesures d'insertion sont assorties d'aides aux entrepreneurs qui répondent aux clauses sociales présentes dans les appels d'offre. La difficulté réside ici dans le fait que ces mesures qui baissent le coût du travail pour les employeurs ne soient que des mesures transitoires débouchant à terme sur des emplois pérennes. Or il existe un risque certain que ces dispositifs soient reconduits d'année en année en y maintenant des chômeurs qui ne pourraient se voir employés que sur des contrats de ce type. Les compte rendus se référant à ces dispositifs font d'ailleurs état le plus souvent non pas d'un nombre d'emplois mais d'heures de travail en équivalents ETP, ce qui dénote la grande précarité de ces contrats.

Nous nous engageons à mettre en œuvre des pratiques de politique d'achats publics favorisant les aspects sociaux, environnementaux et locaux en veillant à éviter les écueils mentionnés précédemment c'est-à-dire veiller à avoir une politique d'information pédagogique et transparente sur les choix de la commande publique en direction des entreprises mais également des citoyens, être attentif à ce que les politiques d'insertion débouchent à terme sur des emplois pérennes, travailler pour « peser » sur la politique régionale d'aide aux entreprises pour un meilleur développement des entreprises locales qui s'engagent pour la protection environnementale et dont les emplois ne sont pas délocalisables auprès de l'agence régionale de développement économique « Dev'Up Centre Val de Loire » et également sur les orientations du Schéma Régional de

développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Centre Val de Loire.

#02. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques.

Il a été relevé dans les archives de la commune, suite à des recommandations de la Cour des Comptes, que la commune ne devait plus souscrire de prêts toxiques, ce qui apparemment a été réalisé. C'est un premier pas mais les sources de financement des projets de la commune à l'EPCI sont actuellement totalement opaques et aucune information n'est disponible au niveau des citoyens concernant cet aspect de la gestion des collectivités territoriales. En revanche, nous savons que plusieurs banques pointées par l'OXFAM comme ayant des liens avec le financement d'industries destructrices (énergies fossiles, agrobusiness, armement...) possèdent des parts du capital de plusieurs SEML de la commune. Bien que l'on ne puisse préjuger de l'influence que ces participations aient pu avoir sur le choix des sources de financement de la commune ou de l'EPCI, il n'en demeure pas moins que cela représente une contradiction certaine à une politique visant à privilégier les financements éthiques par ces collectivités territoriales.

Nous nous engageons à nous adresser à des banques éthiques qui favorisent le financement des projets sur des critères de protection de l'environnement, de protection sanitaires des populations et de projets locaux.

#03. Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

L'isolation des bâtiments publics dans la commune a été entreprise très tardivement par la municipalité. Il en résulte que des économies substantielles n'ont pas été faites durant des années. Le retard n'est pas comblé et c'est une priorité. La région Centre Val de Loire propose dans le cadre des contrats régionaux de solidarité territoriale un plan d'isolation des bâtiments publics (3^{ème} génération des contrats de Pays et d'Agglomération) respectant les normes et les ambitions d'une politique en faveur du développement durable, il est nécessaire de s'en saisir pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics.

Par ailleurs c'est à l'occasion des travaux d'isolation que l'on découvre que dans des bâtiments publics subsistent des composants amiantés qui sont alors réformés. La présence d'amiante doit être repérée et on doit procéder au désamiantage de ces bâtiments (y compris dans l'habitat social) en priorité. C'est GEDIA qui s'est placé sur ce segment de marché en ajoutant cette compétence à son panel déjà très large de champ d'intervention. Or il semble que par exemple pour le désamiantage du Centre culturel du Lièvre d'Or GEDIA ait eu recours à un sous-traitant. Le résultat est que le dossier du désamiantage à Dreux sera moins accessible aux citoyens car il sera traité directement par GEDIA qui partage désormais ses informations directement avec les communes et l'EPCI.

Un marché public a été consenti ces cinq dernières années à une entreprise pour la rénovation des réverbères usagers de la commune mais il n'est pas possible de savoir

quelles ont été les modifications apportées. C'est GEDIA dorénavant qui a la compétence de l'éclairage public mais il n'y a pas d'autres communications sur ce sujet.

Au niveau de la commune, c'est la société GEDIA, société anonyme d'économie mixte, qui est le délégataire de la distribution d'énergies et de l'eau à Dreux. GEDIA a entrepris de développer une filière « énergies renouvelables » depuis 2012. Elle a ainsi investi dans une centrale hydroélectrique, de l'éolien en Charente maritime et du photovoltaïque. Les investissements sont majoritairement sur d'autres territoires que celui de la commune et de l'EPCI. Le dernier chantier est controversé que l'utilisation de terres agricoles pour produire des plantes à usage énergétique (1300 ha) car cela met en concurrence la production alimentaire et énergétique dans la région et cela produit un appauvrissement des sols qui dans la région sont déjà fortement impactés par la culture intensive sans jachère.

Nous nous engageons à réaliser en priorité les aménagements permettant de réaliser des économies sur la dépense énergétique des bâtiments publics et d'inciter à ce que cela soit réalisé également en ce qui concerne l'habitat social de la ville.

Nous nous engageons à favoriser l'investissement dans des solutions 100% renouvelable et locale en privilégiant pour la production de biogaz par méthanisation le recyclage des déchets organiques domestiques et industriels collectés plutôt que l'utilisation de terres agricoles.

Nous nous engageons à commencer le remplacement des ampoules de réverbères par des LED également munis de déclencheurs de présence.

#04. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.

Nous nous engageons à donner la priorité au logiciel libre tel Linux.

Par ailleurs nous nous intéresserons de près à la politique menée sur la réforme du matériel par la commune et à son remplacement, favorisant le matériel qui est réputé ne pas être soumis au principe d'obsolescence programmée, ce qui permettra d'allonger la durée de vie du matériel et de faire des économies importantes dans ce domaine.

#05. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

Bien qu'en zone majoritairement urbaine, Dreux possède encore des territoires agricoles. Elle est au cœur également d'un EPCI à majorité rural. C'est un atout que nous comptons exploiter pour promouvoir sur le territoire des pratiques agricoles biologiques et équitables. Cependant au niveau de l'agriculture biologique nous serons attentifs aux labels commerciaux qui impliquent de garder des OGMs et des pesticides même à un taux moindre. Le premier levier de cette démarche consistera à remunicipaliser, soit en régie, soit en SCIC, la cuisine centrale pour desservir les écoles et les repas portés aux seniors dans la commune. Nous acquerrons des terres agricoles que nous mettrons à disposition des habitants qui se constitueront en coopératives SCOP pour produire des aliments biologiques avec des moyens paysans innovants et sains dans le respect de l'écosystème en veillant à ne pas concurrencer les exploitants déjà implantés sur le marché du bio dans la région. Nous mettrons à disposition des habitants une ingénierie

leur permettant de réussir dans cette entreprise car cette démarche est susceptible de créer de très nombreux emplois pérennes et d'utilité sociale et écologique. Nous appuierons leurs dossiers de prêts auprès des banques et nous créerons des SCIC si nécessaire.

#06. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.

De nombreuses zones agricoles de la commune ont été déclassées et requalifiées au PLU par la municipalité pour en faire des zones industrielles et commerciales dont une part non négligeable n'a toujours pas trouvé acquéreur à ce jour. La ville est saturée de ZAC du nord au sud. Il est temps de

Nous nous adresserons à la SAFER pour préserver au maximum le foncier agricole et éviter le reclassement de ces terres naturelles en terrains artificialisés et reclassés en zones résidentielles ou commerciales.

#07. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

Notre premier grand chantier étant la fin de la délégation de service public de la restauration scolaire et en direction des séniors de la commune par la remunicipalisation en cuisine centrale approvisionnée en production locale et bio, végétarienne et équitable, nous aurons à cœur de mettre en place également un dispositif d'utilité publique et sociale en la matière. Le choix d'une alimentation végétarienne permettra cependant de réaliser dans les repas l'apport nécessaire en protéines pour les usagers.

Notre grand chantier se compose de plusieurs étapes, consultation citoyenne, recrutement d'ingénieurs pour piloter le projet, étude du marché de la restauration scolaire et du partenariat possible avec la cuisine de Vernouillet, création de la structure qui assurera la maîtrise d'œuvre et la gestion future de l'établissement, constitution du cahier des charges de la mission de service public et du règlement de la cuisine centrale, mise aux normes d'un bâtiment municipal pour recevoir la cuisine centrale et de l'équipement nécessaire dans le but de ne pas avoir à utiliser de plastique à un moment ou à un autre de la chaîne de production et de distribution des repas, accords de marché avec les producteurs locaux, prospection pour acquérir des terres agricoles et aide logistique et administrative à la création de SCOP agricoles pour assurer la pérennité du marché dans la durée, recherche des moyens de transport adaptés pour assurer la distribution des repas sur les différents lieux de la commune, enquête auprès du personnel communal pour proposer des postes dans cette nouvelle filière municipale sur la base du volontariat avec maintien des droits acquis et ouverture du droit à une formation, recrutement de personnel qualifié ou en formation en alternance, redéfinition de l'accès aux cantines scolaires dans la commune (la commune qui compte plus de 7000 personnes au chômage ne peut pas exclure les enfants dont l'un des parents ou même les deux parents ne travaillent pas, c'est une exigence à caractère social sur laquelle nous ne dérogerons pas), étude pour envisager la gratuité ou la baisse substantielle du prix des repas à la charge des familles. Nous avons également pour ambition de modifier les conditions dans lesquelles les repas sont servis dans les cantines scolaires pour apporter

davantage de convivialité et de qualité de vie. Ce projet nécessite de réaliser rapidement mais de façon approfondie la concertation nécessaire avec tous les partenaires du projet, représentants de l'Etat, représentants consulaires, représentants de la région, exploitants agricoles, entrepreneurs, personnel communal, habitants s'engageant dans le projet et usagers...

#08. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

Les terres naturelles et/ou agricoles se font rares sur le territoire drouais puisqu'en 2016 elles ne représentaient déjà qu'environ 10% du territoire.

La dernière opération de transformation d'une zone humide en parc ouvert au public nous semble une aberration écologique loin de préserver le « poumon vert » de la ville et a conduit à modifier en profondeur la nature du sol, la faune et la flore.

Nous nous engageons à respecter les écosystèmes encore présents sur le territoire. Nous nous engageons également à recréer des zones vierges à court terme de l'intervention et de la présence humaine afin que le vivant puisse reprendre une place perdue lors des deux dernières décennies. Nous nous engageons à revégétaliser les espaces y compris les parkings qui pourront l'être. Nous nous engageons à soutenir les associations qui œuvrent déjà à la protection de l'environnement dans la commune et à renforcer leur action au niveau communal en formant les personnels communaux sur les équilibres des écosystèmes et les pratiques qui favorisent leur vitalité.

L'association des pêcheurs drouaise (AAPPMA) réalise déjà des opérations de dépollution et de veille sur les cours d'eau de la commune et six étangs environnants. La commune a besoin de savoir si des sources de pollution des cours d'eau sont présentes. Il y a nécessité de faire appel à des experts pour établir ces constats. L'un des adhérents avec lequel nous avons des contacts a décrit par exemple le manque d'attention qu'un promoteur immobilier a eu vis-à-vis d'un écosystème du cours d'eau bras de la Blaise où tout un écosystème aquatique a été mis en péril et appauvri et de l'état d'un des étangs environnant dû à l'usage de pesticides, ou encore le déséquilibre de la faune dû au rejet d'espèces non endémiques dans les cours d'eau ou les étangs et qui prolifèrent. Les associations ont un rôle à jouer essentiel concernant la préservation des écosystèmes et en particulier celui de lanceur d'alerte à condition qu'elles soient écoutées.

Sur les sols et l'éclairage public nous avons déjà évoqué ces sujets dans les paragraphes précédents, revégétalisations et éclairage public à base d'ampoules LED économiques.

#09. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

Le territoire de Dreux selon une étude de la Région Centre Val de Loire est celui qui possédait en 2018 le plus grand nombre de grandes surfaces par habitant, 0,7 pour 10000 habitants alors que les autres villes de la région était entre 0,3 et 0,4 pour 10000 habitants, situation qui s'est amplifiée ces deux dernières années. Ce développement intensif et démesuré des centres commerciaux ne peut pas se résoudre facilement et surtout elle ne peut s'inverser que progressivement dans la durée.

Nous nous engageons à ne pas favoriser l'implantation de nouveaux centres commerciaux sur le territoire de la commune et de peser pour que cela ne se produise pas également sur les territoires limitrophes.

D'une manière générale nous tenterons en veillant à ne pas aggraver la situation du chômage de façon très attentive à favoriser progressivement l'implantation de coopératives du marché coopératif plus équitable et associant réellement les salariés et les usagers aux orientations et aux décisions de la société.

#10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.

Le « marché de l'eau » est un point important à Dreux car son prix a beaucoup augmenté. Précédemment en délégation de service public auprès de la Lyonnaise des Eaux, l'eau distribuée dans la commune est en délégation de service public auprès de la société d'économie mixte GEDIA depuis 2015. L'EPCI a en partie financé une usine de dénitrification qui est en délégation de service public auprès de l'entreprise SUEZ.

La concession de service public de l'eau auprès de GEDIA prend fin en 2025. Entretemps il est important que la commune au travers de la société GEDIA s'empare de plusieurs problèmes qui mettent en danger la notion de bien commun et la gestion de l'eau : l'investissement et la rénovation des réseaux souterrains de distribution, la perte de 30% de l'eau dans des fuites tout au long du réseau, l'anticipation sur la préservation des ressources en eau du bassin drouais, la protection des zones de pompage sur toutes les questions liées à des pollutions, études sur la qualité de l'eau du point de vue des rejets médicamenteux, des perturbateurs endocriniens, des nouvelles générations de pesticides, etc. et bien sûr le prix de l'eau pour les clients pour lequel nous préconisons la gratuité des 5 premiers m³ quantité qui correspond à une part vitale de consommation.

Nous nous engageons à nous concerter avec tous les partenaires impliqués dans le « marché de l'eau » pour rendre à l'eau distribuée à Dreux l'attention nécessaire pour qu'elle obtienne le statut de bien commun préservé et accessible à tous.

#11. Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.

La loi prévoit que les citoyens qui investissent à titre individuel dans des dispositifs pour produire de l'énergie renouvelable doivent vendre leur production au service qui assure la distribution de l'énergie sur leur territoire. Cette disposition doit donc amener les sociétés et les pouvoirs publics à rendre cet effort citoyen avantageux c'est-à-dire de limiter en conséquence la hausse des prix de l'énergie proportionnellement à l'engagement pour une énergie positive de la part des citoyens. Mais nous nous engageons à tenir les deux aspects de cette démarche, influencer pour garder des prix accessibles à tous et favoriser la production citoyenne d'énergie renouvelable.

#12. Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

Les rénovations nécessaires en terme énergétique n'ont pas été réalisées au niveau du parc d'habitation des logements sociaux de Dreux, donc la priorité va être d'aider les organismes de l'habitat social de Dreux à mettre tous les logements aux normes environnementales en vigueur et plus si possible.

Dans le domaine privé, nous devons faire des choix. Actuellement le plan de rénovation en cours renouvelé depuis dix ans concernent la rénovation esthétique des façades. Cela n'a rien de « blâmable » sauf si cela passe avant l'aide aux familles qui se chauffent toujours à l'électricité sans isolation adaptée. En 2016 l'INSEE repérait que 20% des logements drouais étaient encore chauffés à l'électricité et 1200 logements ne disposaient pas de salle d'eau. Pourrons-nous poursuivre cette campagne et en parallèle aider les ménages en situation de précarité énergétique ? Les choix seront prioritairement liés à l'utilité sociale et écologique.

#13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

La multitude des projets qui ont eu, ont et risquent d'avoir ces effets sont très nombreux à Dreux. Le développement du réseau autoroutier en lieu et place des RN154 et RN12 est un « appel » à renforcer le trafic des poids lourds sur ces routes et réquisitionnent déjà des terres agricoles pour réaliser les tracés et les échangeurs pour leur mise en service. Outre que nombre d'Euréliens devront s'acquitter d'un coût pour circuler sur leur territoire, ces projets risquent de nuire gravement aux écosystèmes des territoires.

La construction de résidences de façon exponentielle qui ne respecte ni ce que les aménagements et infrastructures de la commune peuvent soutenir, ni les coûts très importants qu'elle engendre en ne favorisant que le cycle démolition / reconstruction souvent à moindre ambition écologique au lieu de prévoir des opérations de rénovation basées sur des critères de la transition écologique, ni les ressources dont disposent les habitants pour accéder à la propriété ou à la location de logements neufs, doit être stoppée et un audit sur les capacités de logement de la commune doit être réalisé.

Le projet « Otium » d'usine à loisirs est également un projet qui va poser de nombreux problèmes à l'avenir. L'équipement en lui-même est coûteux et n'a pas été conçu comme un équipement qui respecte la règle verte d'économie énergétique. Une étude de la banque des territoires sur les zones de loisirs indique qu'aucun « parc de loisirs » similaire n'a réussi en étant adossé à un centre commercial. Une étude du CREDOC indique que les loisirs que recherchent les citoyens en termes d'activités sportives et de loisirs ne sont pas prioritairement ce type d'activités en salle. La situation d'un parc similaire construit dans le département de Seine-et-Marne et sous la tutelle de l'EPCI local qui confie sa gestion à une société en délégation de service public montre que le nombre de visiteurs sur la durée est très largement en-dessous des prévisions (autour de 60 000 visiteurs en incluant les scolaires et les clubs), la subvention d'équilibre que l'EPCI fournit est donc importante et dépasse 250 000 € annuellement. Cette opération aura pour conséquence de favoriser l'installation d'enseignes de restauration rapide, ce qui pose un problème également en termes de santé publique même si c'est une source de création d'emplois.

Nous nous engageons à étudier les projets en cours et à minimiser leur impact sur l'émission supplémentaire de gaz à effet de serre ainsi que leur impact sur la biodiversité et de ne pas engager de tels projets sur la commune à l'avenir en favorisant au contraire

des projets respectueux des écosystèmes y compris en utilisant des moyens lowtech qui ont un impact minime sur l'environnement.

#14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

Le service des transports est de la compétence de l'EPCI qu'elle délègue en partie à la société privée Kéolis. La négociation au niveau de la concession ne doit pas seulement pour renforcer l'attractivité porter sur le prix ou la gratuité que nous nous engageons à mettre en œuvre progressivement, elle doit également satisfaire aux besoins des usagers. La difficulté actuellement réside dans le fait que le territoire de la commune n'est parcouru que par 5 lignes, ce qui rend l'attente entre chaque bus et le trajet que chaque usager a à parcourir selon sa position sur la ligne plus ou moins long et induit également des changements de bus en fonction du lieu où on souhaite se rendre.

Nous nous engageons à mener une enquête très poussée auprès des habitants, ainsi que des concertations pour améliorer la fonctionnalité et l'attractivité des transports en commun. Nous nous engageons également à partir de cette enquête à pousser la réflexion sur les parkings et les pistes cyclables sécurisées pour réduire l'usage des voitures particulières dans la ville.

#15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

Pour favoriser les mobilités actives, il est nécessaire que les piétons et les cyclistes soient protégés de la circulation. Il existe plusieurs endroits dans la ville où le fait de circuler à pieds ou à vélo présente des risques en particulier là où la rocade passe. Il y a lieu d'envisager des aménagements sécurisants. Par ailleurs, le fait que Dreux soit une ville vallonnée pose des difficultés pour les habitants du plateau nord au niveau en particulier de l'usage du vélo. Il est nécessaire d'imaginer un moyen pour surmonter cette difficulté, navette pouvant porter des vélos, vélos disponibles en bas et en haut de la côte...

La plus grande difficulté réside également dans l'achat et l'entretien de cycles. Pour les personnes ayant très peu de ressources, il peut y avoir lieu à mettre en place une aide à l'achat d'un vélo, des ateliers de réparation mutualisés...

#16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.

La politique qui a été menée ces dix dernières années pour attirer des consommateurs en centre ville a conduit la municipalité à utiliser largement les recettes fiscales pour financer la gestion des parkings souterrains, gestion qui relève normalement du secteur industriel et commercial et ne peut pas être subventionné par la commune. L'investissement dans les parkings souterrains ou aériens ne sera amorti que dans 40 annuités. Le prix des places de parking souterrains ou aériens ne peut baisser qu'en fonction des frais de gestion et de la réduction de la dette communale concernant cet aménagement urbain. Au niveau des parkings en surface gérés sur un autre compte les contraintes de gestion sont moins contraignantes, en revanche les contraintes écologiques le sont tout autant. Au niveau de l'occupation de l'espace public, les véhicules stationnés dans les rues et sur les places se composent des riverains et des visiteurs. Le désir de garer son véhicule à proximité de son habitation est l'une des composantes du débat qui doit être mené. Pour les visiteurs, cette exigence est moindre

puisqu'il ne s'agit que d'un parking occasionnel et temporaire. Eloigner les places de parking ne semble être considéré qu'en ce qui concerne le centre ville mais il y a des disparités dans les possibilités de parking offertes aux habitants en fonction des quartiers et même des rues parfois. Il est donc nécessaire d'avoir une réflexion longue et approfondie avec les habitants pour inciter à moins circuler en voiture, garer sa voiture à une distance plus importante du lieu où l'on se rend, n'utiliser sa voiture que lorsque les aspects pratiques la rendent nécessaires. Cette évolution des mentalités ne peut être imposée. Elle a besoin pour survenir en prenant le temps d'imaginer des compensations, des idées novatrices, des bonus en termes financiers ou fiscales, etc. Et bien entendu cela passera obligatoirement par l'amélioration de la fonctionnalité des transports en commun et des aménagements urbains adéquats.

#17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.

Les caractéristiques de la commune sont les suivantes :

La plupart des zones d'activités sont en périphérie de la ville.

Le centre ville est constitué de rues étroites et peu propices aux livraisons à l'aide de camions ou de camionnettes.

Nous n'avons pas encore réfléchi à cette question mais cela fait partie de la grande enquête que nous comptons mener sur les transports en commun à Dreux.

#18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le tri des déchets n'est pas encore effectif pour tous les quartiers. Il est nécessaire de l'étendre à l'ensemble de la commune. L'objectif est de ne plus avoir à incinérer de déchets à terme et que toutes les types de déchets soient triés pour être réemployés et valorisés. La première étape est la création d'une ressourcerie municipale permettant aux objets qui auraient dû être jetés de connaître une deuxième vie à moindre frais en luttant ainsi contre le principe d'obsolescence programmée et en favorisant un axe de décroissance maîtrisé.

Le tri, le traitement et la valorisation des déchets peuvent être une source de création d'emplois et de richesses pour le territoire communal à condition de mettre en place les infrastructures ad hoc plutôt que la délégation de service public à une grande entreprise pour ces opérations.

Nous nous engageons à étudier ces solutions locales et à les mettre en œuvre à court ou moyen terme dans la commune en coopération avec l'EPCI.

#19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.

La taxe sur les ordures ménagères finance le ramassage, le tri et le traitement des ordures ménagères. Elle peut être proportionnelle aux économies réalisées en terme de valorisation par la commune.

Nous nous engageons à ce que les économies réalisées puissent bénéficier aux habitants de la commune.

#20. Développer les habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.

Nous nous engageons à réaliser un audit sur le logement à Dreux pour connaître les capacités et l'état des logements sociaux et privés. En attendant cet audit nous n'engagerons aucune construction confiée à un entrepreneur privé sous forme de lotissement résidentielisé. Nous soutiendront les projets d'habitat participatif qui allient les exigences sociales, locales et écologiques.

#21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

#22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

La publicité se manifeste de différentes façons dans l'espace public.

La publicité sur panneaux d'affichage et la publicité distribuée dans les boîtes aux lettres.

La publicité sur panneaux d'affichage peut être limitée dans le règlement local de publicité (RPL) annexé au PLU et qui adapte la législation nationale en la matière au territoire localement.

La publicité distribuée dans les boîtes aux lettres représente une quantité de papier dédié à cette activité très importante. Nous essaierons d'imaginer des solutions novatrices pour pallier au gaspillage que cela représente, tout en préservant les droits des consommateurs aux informations commerciales et en compensant l'activité que représente les jobs de distribution de ces publicités papier par des missions d'utilité sociale corrélées à l'information commerciale.

#23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ce texte prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, tout établissement recevant du public (ERP) doit être accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. La plupart des ERP de Dreux sont aménagés pour accueillir des personnes en situation de handicap. Il manque un ascenseur pour franchir les marches qui relient les deux quais de la gare. Certes cela est du ressort de la SNCF comme l'a déclaré le maire sortant, cependant alors qu'il a su négocié des terrains (parkings, pôle gare) pour réaliser ses projets il nous semble qu'il sera possible de négocier cet aménagement avec la SNCF.

#24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.

Les carences de travaux dans les logements sociaux de la commune sont très importantes. Nous avons visité des logements insalubres et indignes dans plusieurs quartiers de la ville, d'autant plus que le plan ANRU a été bloqué par manque de concertation avec les habitants du quartier.

Nous nous engageons à mettre en œuvre les offices publics de logements sociaux à entreprendre les travaux nécessaires dans les meilleurs délais, en garantissant les prêts, en créant sur les quartiers hors « quartiers prioritaires » un GIP qui permettent d'engager une démarche de rénovation en concertation avec les habitants...

#25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.

Nous nous engageons à mettre en place des lieux d'accompagnement au numérique libres et gratuits dans le cadre du service public de la commune.

#26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

Cette exigence d'accueil et d'humanité vis-à-vis des migrants quelle que soit leur situation ne dépend pas que de la municipalité mais peut certes être une exigence que l'on se fixe parallèlement à de meilleurs dispositifs pour prendre en charge les personnes sans domicile fixe et dans la grande pauvreté à Dreux.

#27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.

Nous nous engageons à créer de vrais emplois pérennes au travers de nos principaux chantiers remunicipalisation de la cuisine centrale desservant les cantines et les repas aux seniors, déchetterie avec un haut taux de revalorisation des déchets, ressourcerie, etc. Les aides de l'Etat pour créer des heures équivalent ETP pour les personnes éloignées de l'emploi sont importantes mais ne sauraient se substituer durablement à des emplois pérennes accompagnés d'une formation qualifiante et professionnalisante.

#28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

Dans notre programme, la démocratie locale occupe une place importante et elle est transversale à tous les autres domaines programmatiques. La démocratie locale et la création de dispositifs citoyens pour l'accomplir représentent la garantie que les ambitions sociales et écologiques demeurent des enjeux essentiels des politiques mises en œuvre quelque soient les élus.

#29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

Nous nous engageons à associer les habitants et les associations dans une concertation pour élaborer le SCoT du Pays de Dreux ainsi qu'au contrat de ville dont la réécriture a été engagée en 2019 y compris en demandant des modifications pour y intégrer des projets davantage en lien avec le social et l'écologie.

Au-delà de ces exigences démocratiques, nous nous engageons à redonner aux Drouaises et aux Drouais l'envie et l'intérêt pour la chose publique en multipliant les occasions de participer activement aux projets de la commune.

#31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitants.

Notre projet comporte plusieurs pôles importants pour co-construire la vie économique avec les habitants.

Nous mettrons en place une équipe composée d'élus, d'habitants, de personnel communal dont des ingénieurs que nous avons l'intention de recruter pour construire tous ensemble les projets de cuisine centrale, d'exploitations bio sur le territoire de la commune et dans les environs (communauté d'agglomération), déchetterie de tri sélectif et valorisation des déchets, ressourcerie, ateliers de réparation, zone de jardins ouvriers et de jardins partagés...

Nous mettrons en place une permanence à plusieurs moments de la semaine pour les habitants qui veulent créer ou mieux gérer leur TPE ou PME avec les services d'un juriste, expert-comptable et les services des partenaires institutionnels des entreprises pour être présents dans cette permanence à Dreux.

Nous mettrons en place un accueil des habitants pour leurs droits. On sait que 40% des gens ne connaissent pas leurs droits sociaux et par conséquent ne font pas les demandes concernant ceux-ci. Nous nous engageons également à travailler activement pour permettre d'orienter les personnes demandeuses d'emplois vers les emplois disponibles et d'appuyer les parcours de ceux qui sont en demande d'emplois dans la durée jusqu'à ce qu'ils rejoignent un emploi pérenne.

#32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.

Nous avons l'intention d'augmenter les subsides des fonds pour l'aide au logement (personnes dans la difficulté temporaire de payer leur loyer) et le fond d'aide aux jeunes (FAJ). Nous avons pour projet de développer une monnaie locale mais cette innovation demande du temps et de la pédagogie pour entrer dans les habitudes des habitants, pour qu'ils en saisissent l'intérêt pour eux-mêmes et la commune.